



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°8 de la réunion du 10 septembre 2025

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

Championnats Seniors F et M :

Modification des groupes :

D8 Gr A

Wingen Wimmenau ES 3 déclare forfait général

Séniors féminines à 8 - Gr C

Geispolsheim Fc 2 intègre le groupe et remplace exempt

Modification de rencontres :

D1 Gr D

Ingersheim F.C. 1 - Sermersheim As 1 du 29/11 est refixé au 15/11 à 19h (art13/manif Sermersh.)

D3 Gr A

Keskastel Fc 1 - Dettwiller Sc 1 du 26/10 est refixé au 16/11 et inversé à Dettwiller (AA du 02/09)

Dettwiller Sc 1 - Wingen Wimmenau Es 1 du 16/11 est refixé au 07/12 (manif Wingen/PV CSS du 03/09)

D3 Gr G

Mulhouse Etoile 1 - Roderen F.C. 1 du 05/10 à 15h est retardé à 16h (TO)

Mulhouse Etoile 1 – Wittenheim Astr 2 du 19/10 à 15h est retardé à 16h (TO)

D5 Gr I

Mulhouse Etoile 2 - Aspach Le Bas Fc 1 du 05/10 à 15h est avancé à 14h (TO)

Mulhouse Etoile 2 - Morschwiller Fc 3 du 19/10 à 15h est avancé à 14h (TO)

Pour rappel, pour toute modification ultérieure (changement de date ou d'heure du coup d'envoi), l'accord de l'adversaire est requis. (Voir : [Comment faire une demande de modification de match ?](#))

Championnats Vétérans et Super-Vétérans :

Modification des groupes :

Super-Vétérans – Gr B

Strasbourg Red Star 41 **intègre le groupe** et remplace exempt

Challenge Matéo Pascual Saison 2025/2026 :

Le programme a été tiré lundi 08 septembre et les clubs ont été invités à indiquer leurs modifications jusqu'au vendredi 12 septembre, 12H.

Chaque équipe engagée commence le challenge en intégrant une poule de quatre équipes.

Les rencontres sont fixées les 26/09 ; 10/10 et 14/11.

Elles seront saisies et diffusées sur le site du DAF durant la semaine 38

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,
Fabien Gensbittel